

Saint-Pair-Sur-Mer. Le CCAS a signé une convention de partenariat aux habitants et de favoriser l'accès aux soins.

Nous nous sommes associés à deux autres communes (Granville et Carolles) pour mener ensemble cette réflexion et être en capacité de proposer aux Saint Pairs une offre de « mutuelle santé communale » compétitive, de qualité et attractive qui permette de préserver un accès aux soins pour tous et une amélioration du pouvoir d'achat. Nous avons établi un cahier des charges et mis en concurrence une quinzaine de Mutuelles à but non lucratif organisant la solidarité entre leurs membres.

ccas

Le Centre
Communal
d'Action
Sociale

**OFFRE SANTÉ
MBA COMMUNE**

Saint-Pair-sur-Mer

**LA MUTUELLE POUR TOUT
HABITANT DES COMMUNES
DU GRAND OUEST**

Renseignements et
prise de rendez-vous
Nadège BALIDAS
02 33 68 67 00
nadege.balidas@mbamutuelle.com

m.b.a
MUTUELLE
QUI VOUS PROTÈGE D'AUSSI PRÈS ?

La ville participe-t-elle
financièrement
à la mutuelle ?

Ce projet n'a pas mobilisé d'argent ni d'emploi public. La commune joue surtout un rôle d'intermédiaire. Elle sert de courroie de transmission, pose un cadre et facilite les démarches des Saint Pairs. Ce dispositif correspond pleinement à notre ligne politique, il renvoie à des valeurs de liberté, de solidarité. Chacun est libre d'y adhérer ou non.

Déjà plus de 50 familles ont sollicité les mutuelles.

Les mutuelles proposent plusieurs niveaux de garantie.
À vous de choisir celui qui vous conviendra le mieux.

Ne concerne pas les salariés qui bénéficient par leur employeur d'une mutuelle d'entreprise obligatoire.

doit être une priorité ! ”

Marlène LEBASLE
Adjointe aux
affaires sociales
et à la solidarité